COMMENT VIVRE ET LIRE LA VILLE SANS PAPIERS?

1

CAHIERS DU BLI - SEPTEMBRE 2008

GÉOGRAPHIE DE LA CLANDESTINITÉ ET DES CLANDESTINS À LAUSANNE

MATHIAS SCHAER

BUREAU LAUSANNOIS
POUR L'INTÉGRATION
DES IMMIGRÉS

LES «CAHIERS DU BLI»

Les «Cahiers du BLI» sont un forum de partage et d'échange. Cette collection de publications sur Internet est ouverte à de jeunes auteurs comme à des auteurs confirmés, dont les travaux sont en lien avec la politique d'intégration et la prévention du racisme. Les positions défendues ne reflètent pas nécessairement celles du BLI et n'engagent que leurs auteurs.

EDITEUR | Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, Ville de Lausanne
AUTEUR | Mathias Schaer
GRAPHISME | alafolie.ch
© Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés, Ville de Lausanne, septembre 2008.

SOMMAIRE

Avant-propos 5

Introduction 6

Les sans-papiers en Suisse et à Lausanne 8

Les espaces de la clandestinité 10
- Parler de son rapport à la ville 10
- Lausanne à l'aune de la peur et de la menace 11
- Migrations clandestines... à Lausanne 12
- Les espaces publics de Lausanne perçus par les sans-papiers 13
- Une forme d'intégration possible 13

Ce que nous apprend la clandestinité sur l'espace 15
- La valeur de l'espace public 15
- L'usage fragilisé de la ville 16
- Pratiquer son espace de vie 17
- La clandestinité, cas limite de l'étrangéité au territoire 19

Le territoire au service de l'Autre 20

Bibliographie 21

AVANT-PROPOS

Les «Cahiers du Bureau lausannois pour l'intégration des immigrés» voient le jour en cette rentrée 2008 avec la volonté de devenir un forum de partage et d'échange. Cet espace, nous souhaitons l'ouvrir à des jeunes professionnels ou scientifiques, ainsi qu'à des auteurs plus confirmés, qui travaillent sur des thématiques liées à l'intégration et à la prévention du racisme.

Notre pari est que ces publications sur Internet, soignées à l'instar de publications sur papier, deviennent, avec la patine du temps, une collection offrant à chaque numéro des synthèses sur des sujets d'étude originaux. La manière de voir et de dire les choses ne correspondra pas nécessairement à la position du BLI. Mais l'essentiel est ailleurs. Notre volonté est de rendre accessibles, dans tous les sens du terme, des travaux qui témoignent de l'énorme vitalité des hautes écoles, des instituts de formation, des écoles sociales, pour traiter les thèmes en lien avec la politique d'intégration et la prévention du racisme. Sortir des tiroirs pour ouvrir le regard et la réflexion.

Pour le premier numéro de cette collection, nous avons choisi d'aborder la question des sans-papiers d'un point de vue original. Par son étude, Mathias Schaer, collaborateur du BLI, dresse la géographie de la clandestinité en ville de Lausanne avec sensibilité et humanité. Au fil des pages, nous découvrons combien cette Lausanne si familière peut parfois devenir hostile en fonction du statut juridique de la personne qui en parcourt ses méandres géographiques et administratifs. Paradoxalement, en donnant la parole à celles et ceux que le système suisse ne souhaite pas « intégrer » prioritairement, c'est la définition même de l'intégration qui se lit en filigrane. A commencer par les réseaux de solidarité qui se tissent, d'autant plus solidement que l'on partage une situation précaire dans une terre qui n'est pas (encore) devenue tout à fait sienne. L'intégration, qu'est-ce d'autre que de trouver sa place?

Gabriela Amarelle
Déléguée à l'intégration de la Ville de Lausanne

INTRODUCTION

Interroger la migration et l'intégration des migrants sous l'angle de la géographie peut étonner. Pourtant, par sa densité et par son hétérogénéité, la ville illustre les phénomènes sociaux avec une grande acuité. La géographie urbaine, en s'attachant à l'étude de l'espace urbain et aux personnes qui le vivent, est toute indiquée pour rendre compte des contradictions des systèmes que crée l'être humain. S'attarder sur une minorité, sur une population «invisible» permet de questionner la société qui lui donne naissance. Comme le dit Alain Tarrius (2000 : 6) : «L'excentrique, le différent, l'entre-deux, le marginal, le périphérique, le souterrain, le minoritaire, le non officiel, le mêlé, le métis renseignent mieux sur les intrications entre vie et mort des formes sociales, c'est-à-dire sur les transformations, que le stable, l'identifiable, le «clairement posé» et tout aussi visible». Ainsi, la migration clandestine, en tant que faille, en tant que pratique souterraine et informelle de l'espace social, se retrouve, se voit, et s'inscrit dans l'espace urbain. Etudier cette inscription, cette «intégration» dans le territoire, permet de déceler des pratiques singulières, alternatives, officieuses, originales et secrètes *de la ville, à l'aune de la peur, de la domination et de stratégies ayant pour objectif la soustraction à l'autorité (objective ou telle que représentée par les acteurs). Ces perceptions très particulières, uniques, permettent donc de questionner la société qui les fait naître, tout comme le territoire qui les encadre.*

Etudier la géographie de la clandestinité, *au-delà de représentations spatiales très particulières, permet en effet de découvrir une* autre *ville, d'*autres *espaces, ou alors la même ville mais dans une* autre *perspective. La ville étudiée dans ce travail – Lausanne – va apparaître sous un nouveau jour. Certains de ses espaces publics, apparemment anodins (ou «inoffensifs»!), seront perçus comme dangereux, dominants ou puissants. Les préjugés quant à la ville et les espaces publics anonymes, ouverts à toutes les populations et non discriminants vont perdre de leur vérité. La ville considérée par ses usagers clandestins engage à réfléchir à la discrimination, à la ségrégation et à l'intégration dans la ville et par la ville.*

Plus généralement, ce qui m'a poussé à me pencher sur cette problématique, c'est la volonté d'affirmer (ou plutôt de réaffirmer) l'importance de la géographie pour interroger le lien social et les formes qu'il peut prendre ou ne pas prendre. A l'aide de ses concepts – je les développerai par la suite – cette discipline a les instruments pertinents pour analyser les dynamiques sociales, politiques et culturelles inscrites dans l'espace. L'analyse de ces dynamiques a un triple enjeu: le premier se réfère à la géographie et vient de convictions personnelles. La géographie urbaine, dans le contexte actuel et de manière générale, perd souvent de ses «compétences sociales» en s'attachant à l'écologie et au «développement

durable». Le deuxième enjeu réside dans la cause des sans-papiers. Leur donner la parole, médiatiser leur lutte ou leurs souffrances, dévoiler et dénoncer des situations sociales – et spatiales justement– d'une extrême précarité, et peut-être, tenter de contribuer à les aider. Le troisième enjeu d'un travail comme celui-ci concerne la Ville (en tant qu'autorité politique, la Cité) et la ville (considérée comme espace): à l'entame de cette étude, j'avais d'abord pour ambition de faire simplement «un truc qui serve à quelque chose et à quelqu'un», ou qui puisse s'attacher à la réalité telle qu'elle est vécue quotidiennement par des habitants de Lausanne.

La publication de cette synthèse de mémoire sur le site Internet du BLI est donc une réussite de ce point de vue. Il permet de réaliser modestement ces deux derniers objectifs: donner la parole aux sans-papiers et transmettre des informations concrètes sur la ville de Lausanne.

Ce travail s'articulera en trois parties. La première rendra compte très brièvement du phénomène de la clandestinité à des échelles différentes (en Suisse, dans le canton de Vaud et sur le sol lausannois), en s'attachant notamment à décrire les conditions d'existence des sans-papiers, de façon assez générale.

Dans un deuxième temps, les entretiens effectués avec des clandestins ou des «ex» sans-papiers vivant à Lausanne seront présentés. Des témoignages seront donc mobilisés, classés par thème en fonction des informations qu'ils donnent sur l'espace et sa perception par les clandestins vivant à Lausanne.

Il s'agira ensuite de montrer quels sont les enjeux théoriques de l'analyse de ces entretiens pour la géographie, puis d'expliquer en quoi ces entretiens sont intéressants pour la connaissance de l'espace, en général ou en particulier à Lausanne. Il s'agira à cette occasion, d'une part, de montrer les similitudes entre les discriminations dont sont les victimes les sans-papiers dans leur pratique de la ville et celles d'autres groupes sociaux précarisés et, d'autre part, de conclure en tirant des «leçons» de ces discriminations.

LES SANS-PAPIERS EN SUISSE ET À LAUSANNE

Les derniers chiffres avancés pour dénombrer les sans-papiers vivant sur le sol helvétique[1] font état de 90'000 personnes[2]. Mais ce chiffre est très vivement contesté. Certaines études comptent 50'000 clandestins, alors que d'autres 300'000! Les méthodes utilisées et la partialité de certains rapports expliquent ces différences. Néanmoins, si l'on en reste au chiffre de 90'000, une personne étrangère sur dix, en Suisse, est sans-papiers.

Le profil sociodémographique des migrants sans titre de séjour apparaît comme étant assez homogène. La majorité des personnes concernées viendrait des Balkans et d'Amérique latine, n'aurait aucune formation post-obligatoire, serait célibataire, vivrait en ville et aurait entre 20 et 40 ans. La durée de séjour de ces personnes est difficile à estimer. Les experts s'accordaient à dire (avant 2008) que leur nombre a tendance à se stabiliser, voire à augmenter. Les facteurs invoqués pour expliquer cette évolution sont d'une part la demande croissante en main-d'œuvre bon marché et non qualifiée et, d'autre part, une politique migratoire visant à attirer des migrants très qualifiés. Il semble probable que l'entrée en vigueur en 2008 de la Loi sur le travail au noir (LTn), très sévère à l'endroit des entreprises employant du personnel non déclaré, tend à faire baisser ces chiffres.

Paradoxalement, malgré leur clandestinité, les personnes sans permis de séjour, pour une partie d'entre elles, sont soumises aux mêmes obligations administratives que les travailleurs suisses ou étrangers avec un permis de séjour: impôts à la source, déductions sociales (AVS, assurance chômage), assurance maladie. Les enfants dépourvus de papiers valables peuvent (et doivent, selon le droit constitutionnel et international) être scolarisés. Ils ont la possibilité également de suivre une formation post-obligatoire (gymnase, université). Néanmoins, il leur est impossible de suivre un apprentissage. Ainsi, certains sans-papiers ne vivent pas en parfaite clandestinité, puisqu'ils existent pour le Contrôle des habitants de la commune par exemple ou pour une caisse de compensation communale (ce qui n'est pas sans représenter un certain danger pour eux). Certaines personnes ont également fait une demande de permis, qui a été refusée, et restent sur le territoire suisse malgré tout, ou alors y reviennent plus tard. Quelques traces de ces parcours existent donc auprès des services cantonaux et communaux.

Le canton de Vaud, d'après la même étude, compterait lui entre 12'000 et 15'000 sans-papiers. Comparativement et à titre d'exemple, on en recense 20'000 dans le canton de Zurich et 8'000 à 12'000 à Genève.

A Lausanne[3] , les sans-papiers sont au nombre de 4'000 à 6'000 personnes, et de 10'000 environ pour la région lausannoise. La moitié, pour

Lausanne, est constituée de Latino-Américains (soit entre 2000 et 3000)[4]. Parmi eux, les Equatoriens forment la plus grande communauté, avec le Brésil et la Colombie, puis le Pérou, la Bolivie et le Chili. La majorité est constituée de femmes, subvenant seules au besoin de la famille restée au pays, selon Marcello Valli (2003). L'auteur souligne aussi que les Equatoriens développent de fortes capacités d'intégration: organisation de cours de français, facilité à trouver un emploi, scolarisation des enfants, initiatives culturelles. Cette synthèse se focalise sur les Equatoriens, groupe de sans-papiers majoritaire vivant à Lausanne.

Elle s'est portée sur un groupe de huit personnes, d'âges volontairement différents (de 7 à plus de 40 ans) et de statut parfois différent: deux d'entre elles ont été régularisées. Les questions qui leur étaient posées portaient alors davantage sur les différences entre les pratiques avant et après la régularisation. Il est donc clair, au vu du nombre de personnes interrogées, que ce travail doit se concevoir comme une exploration du problème, davantage qu'une étude exhaustive de la problématique des sans-papiers. Difficile de prétendre à une quelconque représentativité dans ces conditions. De plus, les personnes que j'ai interrogées, grâce aux travailleurs de la Frat' à Lausanne, sont presque toutes actives dans le collectif de défense des sans-papiers. Ainsi, ces personnes ne sont pas représentatives de l'ensemble de leur groupe aussi parce qu'elles ont peut-être déjà fait un pas vers une forme d'intégration ou en tous cas de socialisation, qui doit sûrement s'inscrire aussi entre la pratique de l'espace urbain. Malgré cela, des points communs ont été constatés dans les perceptions et pratiques urbaines des ces personnes et il semble qu'elles révèlent des informations pertinentes à la fois sur une manière singulière de pratiquer l'espace urbain et sur la ville de Lausanne elle-même.

1. L'institut de recherche gfs.bern (Forschung für Politik, Kommunikation und Gesellschaft), a réalisé une étude en 2005, sur mandat de l'Office fédéral des migrations (ODM).

2. Pour les auteurs de l'étude précitée, sont considérés «sans-papiers» les «personnes séjournant plus d'un mois en Suisse sans permis de séjour régulier et [qui] n'ont pas la ferme intention de quitter le territoire».

3. Les informations statistiques sur les sans-papiers à Lausanne sont tirées de Marcello Valli (2003).

4. L'autre moitié est plus hétérogène: Africains (Sierra Leone, République démocratique du Congo, Angola, Somalie, Guinée principalement), Sri Lanka, Russie, Kurdes de Turquie et d'Irak, Maghreb, Pologne, Tchéquie, Ukraine, Géorgie, Chinois.

LES ESPACES DE LA CLANDESTINITÉ

DANS LA SUITE DE CETTE SYNTHÈSE SONT ANALYSÉS, D'UNE PART, LE LANGAGE UTILISÉ PAR LES SANS-PAPIERS ET, D'AUTRE PART, LES PERCEPTIONS ELLES-MÊMES, LES STRATÉGIES MISES EN PLACE DANS LA VILLE, AINSI QUE LES ESPACES PUBLICS LAUSANNOIS DÉCRITS PAR LES PERSONNES INTERROGÉES.

PARLER DE SON RAPPORT À LA VILLE

Le langage qui est utilisé pour parler de la ville de Lausanne est fait de termes se référant généralement à la peur, à la difficulté, à l'angoisse, à la menace. Alfonso, environ 40 ans, a été régularisé il y a quelques années, et parle de sa situation en tant que clandestin:

- [...] Quand on a un permis, quand on obtient un permis, c'est comme si vous avez enlevé un **poids** qu'il y a sur votre... votre épaule, c'est un **poids** que vous portez tout le temps parce qu'il y a un **poids** peut-être de **culpabilité,** un **poids** de... de... **résignation,** un **poids** de **souffrance** et tout ça parce que vous êtes plutôt **stressé, angoissé** à cause de... du permis et pis un petit peu... en tous cas pour moi plutôt de **culpabilité** parce qu'on se dit aussi à un moment donné c'est moi qui ai voulu, c'est ma **faute** aussi [Alfonso insiste sur le «ma»] à moi d'être ici aussi, dans ces conditions... tout ça quoi, hein [...]

Manuela, en Suisse depuis quatorze ans, attend une réponse suite à une demande de permis de séjour:

- [...] Mais disons que si demain ou après-demain il y a une lettre qui vient et qui dit «non maintenant il faut vraiment que vous nous disiez une date», je pense qu'on fera pas comme tout le monde, parce que tout le monde nous a dit «non, il faut changer d'appartement, il faut changer de ville...» nous [Manuela et son mari] on a décidé de si on perd cette liberté de partir à la maison parce qu'il n'est pas question qu'on retourne à... d'être des sans-papiers, **c'est trop difficile, c'est trop difficile, c'est trop dur;** parce qu'avec les papiers on a un travail... plus ou moins déclaré... ou pas... lui il a le droit de travailler toujours... mais si tu es un sans-papiers maintenant en 2007 c'est **impossible, tu vis pas,** les gens ne veulent plus te donner du travail, ils ont **peur tout comme nous** de se faire contrôler... comme ça avec une femme de ménage qui n'a pas de papiers. C'est hors de question, c'est trop **difficile**, c'est **trop difficile, c'est trop dur.**

Maria parle aussi de la ville à l'aune de la peur, mais en ajoutant une nuance relativement forte:

- [...] Et simplement avant à Pully c'était **interdit** pour les sans-papiers d'aller et je continuais quand même à travailler, mais heureusement ça m'est jamais arrivé un contrôle [...].

D'autres exemples ont été relevés dans nos discussions. Le dernier exemple mentionné est important. Il montre à quel point il y a une véritable

intériorisation d'une forme d'interdiction de l'espace, comme si l'espace en question, la commune de Pully, était privé, ou strictement réservé à certaines personnes.

Il y a, dans les exemples donnés, une continuité, un crescendo, allant de la difficulté sociale aux contraintes spatiales. Du langage sur la dureté, sur la difficulté de vivre dans ces conditions, on passe à la difficulté de vivre *en Suisse et à Lausanne* dans ces conditions, la difficulté sociale s'inscrit dans le territoire, puisque la difficulté sociale des migrants sans titre de séjour *s'explique* par l'espace qu'il leur est «interdit» de fréquenter.

C'est ce rapport entre la situation sociale et la contrainte spatiale que cette synthèse met en relief: les clandestins interrogés mettent en place des stratégies pour se déplacer et fréquentent des espaces à partir de certains critères assez spécifiques, qui seront détaillés par la suite.

LAUSANNE À L'AUNE DE LA PEUR ET DE LA MENACE

Je commencerai par une anecdote contée par Manuela:

- Je vais te raconter comment j'ai été contrôlée un jour avec ma mère… et je suis… et on sortait de… de Pully donc à… la première fois… ah non c'était la deuxième fois et je suis allée chercher ma mère et euh on était euh… derrière le cimetière pour aller prendre le huit. Je sais plus comment il s'appelle cet arrêt. Y a la station-service aussi tout près…
- Hmm
- Pis, on parlait, et tout, c'était déjà sept heures du soir, et j'ai vu la… la voiture de police qui passait. Alors j'ai pris la main de ma mère, pis j'ai dit: «ils sont là», pis on a commencé à courir… et c'était le soir, c'était noir, c'était noir, et euh… j'ai sauté par-dessus une barrière et j'ai, et j'ai, j'ai fait passer ma mère, j'ai dit «reste tranquille, reste tranquille», on tremblait, on transpirait, pis on a vu passer les deux policiers qui étaient derrière nous, comme ça on était derrière une porte euh… derrière des buissons [Manuela me regarde pour que je confirme que ce mot existe]?
- Oui oui, des buissons…
- Pis j'ai vu qu'ils étaient partis, j'ai dit à ma mère «ah, ils sont partis maman, il faut qu'on courre» parce que l'arrêt du bus était trop loin de l'autre côté et… trop loin de l'autre côté, alors j'ai dit à ma mère «tu prends tes affaires et on court de la l'autre côté» parce qu'ils sont partis de ce côté alors nous on court de ce côté. On a resaut… ouais, on a grimpé cette porte, on voulait partir de ce côté mais j'ai vu qu'il y avait une autre voiture de police qui arrivait de l'autre côté. [Manuela hausse le ton] Alors j'ai pris la main de ma mère, j'ai couru de l'autre côté et j'ai vu une porte d'un immeuble qui était ouverte.
- Une porte de?
- D'immeuble. Je suis rentrée avec ma mère. Et j'ai dit «non on va appeler une… on va appeler la… un taxi» mais à ce moment-là je n'avais pas… on n'avait pas de Natel.
- Hmm
- Alors je suis montée au premier étage et j'ai sonné à la porte et y avait un monsieur qui pa… qui sortait et il me dit «qu'est-ce… qu'est-ce que vous avez» j'ai dit « est-ce que vous avez… vous pouvez appeler un taxi ?» il me dit «oui oui, bien sûr, mais entrez», j'ai dit «oui oui, merci», pis au moment où je voulais passer pour qu'il puisse… pour au moins qu'on puisse se cacher un tout petit moment… un petit instant, j'ai entendu les deux policiers qui montaient. J'sais pas comment ils ont fait pour nous voir qu'on était rentrés dans l'immeuble mais ils sont rentrés derrière nous parce que j'ai entendu les… les radios qui font du bruit…
- Hmm
- Mais… Et l'autre côté, celui qui… qui nous avait ouvert la porte il a eu peur parce qu'il croyait… j'sais pas… j'ai dit «heu tranqui… tout ce que je veux c'est un taxi», pis l'autre, l'autre policier qui venait derrière nous nous a dit: «Aah, bonsoir Mesdames, enfin, mon Dieu comme vous courez vite» et il rigolait, pis ils ont dit [Manuela rigole] pis au Monsieur qui nous a ouvert la porte, il a dit euh… «ah mais qu'est-ce que vous avez heu… quelle relation vous avez avec ces deux femmes, est-ce que vous vous employez?» j'ai dit «non, laissez-le tranquille, il n'avait rien à voir, j'ai juste sonné à la porte pour qu'il appelle un taxi c'est tout» pis l'autre il nous a regardé il nous a dit «désolé, si j'avais su je vous aurais… je vous ai… je vous aurais fait entrer». Et puis on est parties au poste de police. [En rigolant] C'était affreux! Maintenant c'est rigolo parce qu'on courait, on grimpait, on a vu passer la police… comme des voleuses quoi.

Ce témoignage est pertinent parce qu'il montre à quel point la simple exposition à l'espace public

est source de danger. En effet, la vision même de l'autorité provoque la nécessité de fuir la rue, vécue comme une sorte de vitrine menaçante, un espace d'exposition et non un lieu d'anonymat. L'espace public *trahit* ici l'identité.

Un autre témoignage de Manuela va dans ce sens:

- Personnellement moi j'ai travaillé à Lutry et une fois que j'avais fini mon travail je courais à l'arrêt de bus et je prenais le bus et je croyais que j'étais déjà… tranquille, mais il s'est passé que ma belle-sœur, elle sortait de la maison, et pis qu'elle a vu le… la… voiture de police qui passait alors elle a plus ou moins marché plus vite pour aller à la… à l'arrêt de bus, elle a pris le bus et comme moi elle s'est sentie tranquille mais à la montée, heu… comment ça s'appelle, à l'arrêt suivant, la police a fait arrêter la… le… le bus, est montée dans le bus pis l'a fait descendre… avec les mains derrière… franchement… […].
- Mais ils ont fait descendre tout le monde?
- Non, seulement, ils sont allés directement chez elle, enfin, auprès d'elle. Comme ça, pouff! [Manuela dit ensuite que plusieurs personnes se sont plaintes de ce phénomène].
- Même si tu cours au bus pour sortir de Lutry, de Pully ou des trucs comme ça, une fois qu'ils te voient ils font arrêter le bus.

Les migrants sans titre de séjour mettent donc en place des stratégies spécifiques pour fréquenter l'espace public. Ils s'attachent dans certains cas à *passer inaperçu,* à éviter l'exposition à la rue, vécue comme menaçante.

Dans le même contexte, les sans-papiers doivent trouver des solutions pour se déplacer dans l'espace sans (trop) se faire voir, ou éviter les lieux qu'ils considèrent comme dangereux. Ces déplacements conditionnés par la peur vont également modifier la perception et la fonction originelle de l'espace public.

MIGRATIONS CLANDESTINES… À LAUSANNE

Carlos, aujourd'hui régularisé, me décrit les lieux qu'il évitait par le passé et qu'il fréquente désormais sans problème:

- Oui […] en fait, quand j'avais un permis, c'était à ces endroits que j'osais pas passer régulièrement, par exemple à Saint-Laurent, parce qu'il y avait toujours la présence des policiers… bon c'était peut-être aussi pour la présence des personnes qui sont… qui sont… mmm… dans la rue, et puis, bah, déjà la présence des policiers ça nous perturbait, ça nous angoissait, de penser qu'on va être contrôlés et on va avoir des… des… des problèmes, donc justement on évitait ces endroits le soir, la nuit… et ça quoi… et puis évidemment, passer devant l'hôtel de police, comme ça, c'était, c'était un endroit qu'on osait pas aller… fréquemment.
- Donc c'était en fait des endroits qui étaient très fréquentés?
- Voilà
- Les endroits qui étaient pas fréquentés vous aviez pas peur d'y aller?
- Non, j'avais pas peur d'y aller parce que là-bas, on se disait, on s'imaginait dans la tête qu'il y avait pas la police qui allait être présente là-bas… donc plutôt dans des endroits où il y avait de la présence massive des gens on voyait qu'il y avait la présence des forces de police… on avait peur quoi.

Manuela donne un autre exemple de stratégie spatiale influencée par la clandestinité:

- Pour aller à Vevey par exemple, on prenait le train de… Pully Nord, on achetait le billet pour aller de Pully Nord à Vevey, on allait… c'est-à-dire… comment ça s'appelle déjà… la ville qui est là-haut, là… non, on prenait le train, tu sais le régional, depuis Lausanne, on prenait le train qui va à Fribourg, on s'arrêtait dans une ville, comment elle s'appelle cette ville… ce petit village… y a un train justement qui descend à … à Vevey… pour pas aller jusqu'à la gare de Lausanne, tu vois?
- Non, je comprends pas très bien…
- Alors, on évitait d'aller à la gare de Lausanne…
- Oui
- A cause des problèmes, mais comme avait des… des connaiss… une amie à Vevey, quand elle nous invitait chez elle, on allait pas… on partait pas depuis la gare de Lausanne on partait depuis la gare de Pully Nord… on prenait le train qui va… c'est le régional qui va… à Fribourg, mais on s'arrêtait à…
- A un autre endroit… avant Vevey, quoi… c'est plus haut?
- Ouais… on faisait un tour, on prenait le petit train, un petit train qui descend depuis cette ville jusqu'à… je sais pas comment ça s'appelle…

- Donc vous faisiez un énorme détour pour éviter la gare de Lausanne…
- Oui c'était difficile, parce que des fois y avait même des contrôles dans le train… c'est pour ça qu'on était obligés de prendre le régional…

A l'appui de ces deux discussions et d'autres qui ne sont pas retranscrites dans cette synthèse, les remarques suivantes peuvent être émises :

- Les sans-papiers adaptent leur parcours selon les peurs qui les animent. Ils n'ont donc pas la même liberté de mouvement que les personnes pourvues de titre de séjour. Ainsi, la distance métrique qui sépare deux points (citons par exemple Lausanne-Vevey, mais cela pourrait être aussi deux points situés en ville de Lausanne) peut ne pas avoir la même valeur pour les clandestins. L'espace, ou plutôt le mouvement dans l'espace, est contraignant.

- Les clandestins interrogés ont tous fait mention de leur peur de la délinquance. La foule constitue pour eux un risque, car elle peut être source de conflits, d'incivilités qui feraient venir la police. L'anonymat que procurent la foule et la ville en général (et qui augmente aussi le risque d'incivilité), dans ce cas, est perçu comme une menace pour les clandestins.

LES ESPACES PUBLICS DE LAUSANNE PERÇUS PAR LES SANS-PAPIERS

Mes discussions avec les sans-papiers m'ont donné des renseignements également sur la ville de Lausanne elle-même. Le témoignage de Carmen (parmi d'autres) est intéressant de ce point de vue:

- Est-ce qu'il y a des endroits que tu as appris à aimer en faisant cette demande [je parle ici de la demande de permis que Manuela a faite, et qui la rend moins anonyme qu'auparavant]?
- Ah oui, [Manuela me fait comprendre que c'est une évidence], il y en a un très très symbolique de la situation qui a changé c'est Ouchy… ah alors là, on arrivait pas à aller à Ouchy, parce qu'on entendait qu'à Ouchy la police allait tout le temps, faisait des contrôles, et c'était surtout… bah pour les têtes qui n'étaient pas blondes [Manuela rigole]… on n'allait pas du tout… tandis que maintenant on va à Ouch… quand on est venu… on y allait, pas souvent mais on y allait: on allait au lac, on mettait les pieds dans le lac et on allait à la Migros acheter du pain, avec… avec un Coca ou quelque chose comme ça et heu… quand les contrôles ont commencé, on allait plus, ça me manquait… c'était combien deux, trois ans qu'on allait pas du tout… à Ouchy… pas du tout et que maintenant on va… j'sais pas, deux fois par mois au moins… on y va, on va prendre une glace, on va au Mövenpick, ou des trucs comme ça… on va même au Luna Park, alors qu'avant on n'allait pas parce qu'on savait que la police était là pour [Manuela insiste sur ce mot] contrôler justement.

La place Chauderon et la place de la Riponne, comme Pully, ont été citées lors de chacune de mes discussions. Voici un exemple:

- […] Vous vous arrêtez dans les places par exemple? Vous vous asseyez, comme ça…
- Heu… non, pas trop. Heu… l'été, un peu, mais pas tellement… parce qu'ils nous disent tout le temps de pas s'arrêter du moment qu'ils commencent de nouveau à faire les contrôles… de pas être beaucoup à Chauderon, de pas être aussi à la gare, à Bel-Air, à la Riponne, ils nous disent de pas s'arrêter beaucoup…
- Donc si vous vous promenez, c'est plutôt dans des parcs, comme Sauvabelin [Carmen m'avait parlé précédemment de ses promenades dans ce bois]?
- Oui, mais là je peux me promener… avec une copine, quelque chose… mais là-bas il n'y a pas beaucoup de contrôles, de toutes façons…

Le délit de faciès est donc omniprésent dans le quotidien des sans-papiers. Il s'exacerbe lorsque, comme me le racontait Manuela, des contrôles de policiers en civil se font en pleine rue, devant le centre commercial «Migros 2000» à Bel-Air, au cœur de la ville. J'ai relevé que le quartier du Flon, également, commençait à être perçu comme dangereux. Un poste de police se trouve en effet aux abords de cette partie de la ville.

UNE FORME D'INTÉGRATION POSSIBLE?

Malgré les témoignages précédents, certaines formes d'intégration sociale ont été relevées. Ces formes d'intégration vont souvent de pair avec une peur diminuée de l'espace. J'ai déjà mention-

né l'exemple de Manuela, qui, après avoir fait une demande de séjour en Suisse, et par conséquent après avoir été découverte par l'autorité et ne plus avoir à craindre véritablement un contrôle de police, perçoit l'espace complètement différemment. Ouchy devient soudain accueillant. Les papiers ont donc donné à Manuela un gage d'insertion, ou d'intégration spatiale. Certaines personnes rencontrées manifestent une véritable répulsion vis-à-vis de certains espaces, alors que d'autres faisaient preuve d'une forme d'indifférence, souvent corollaire à une forme d'intégration dans la société locale, ou en tous cas une véritable volonté de ne plus être perçues comme «étrangères». Le témoignage suivant va dans ce sens: l'apprentissage de la langue française aidera la personne interrogée à se sentir moins étrangère à l'espace, et à moins le craindre :

- Et puis est-ce qu'il y a des endroits où vous... que vous préférez éviter, où vous allez pas vraiment, que vous aimez pas? Par exemple est-ce que vous faites des détours, ou il y a des endroits où vous vous dites «ah là-bas j'ai pas envie d'aller, j'ai un peu peur», ou comme ça?
- Mmmh, non plus maintenant, plus maintenant parce que je connais déjà bien tout, alors... je peux... je peux expliquer tout [je pense qu'elle fait référence à sa capacité à parler le français], j'ai moins peur qu'avant que je savais pas où j'allais, je pouvais pas parler, je pouvais pas m'expliquer, j'ai pas peur maintenant comme avant.
- Parce qu'avant ça se passait comment?
- Avant on était tout le temps cachés, on habitait... dans une chambre avec plusieurs personnes avec une seule signature d'une personne qui avait des papiers, pas tout le monde pouvait nous donner la signature pour le bail et tout ça alors on devait se... dans un appartement, on habitait n'importe combien de personnes, on habitait comme ça. Et pour aussi marcher dans la rue; mais on évitait de marcher près de l'hôtel de la police, on évitait... aussi la Riponne. Il nous disait tout le monde à l'époque «ne t'arrête pas longtemps dans un arrêt de bus, si tu vois la police tu prends le premier bus qui te prend et on était pas trop longtemps»... mais le pire c'était la gare, avant c'était plus le contrôle là-bas alors «à la gare pas plus de cinq minutes, si tu prends quelque chose tu pars vite ou tu te mets dans une cabine de téléphone, le soir tu prends pas la cabine de téléphone», avant c'était toujours la peur, maintenant c'est plus tranquille on peut marcher plus...
- Mais ça c'est lié à... c'est parce que vous sentez que vous travaillez pis que vous parlez mieux la langue pis que vous avez l'impression d'être mieux ici, ou bien c'est à cause de la police, seulement la police?
- J'ai pas bien compris.
- Est-ce que... maintenant vous dites que ça va mieux par rapport à avant, c'est parce qu'il y a moins de contrôle de police ou bien c'est parce que vous, vous vous sentez mieux ici?
- Je suis habituée à ici.
- Ok.
- Oui, parce que j'avais aussi envie de partir, je suis partie de chez moi, j'ai dit «bon, ça va la Suisse, merci au revoir», et j'étais là-bas chez moi, mais je me suis habituée à ici, à la vie d'ici, alors je suis revenue.
- Donc alors maintenant vous avez plus peur d'aller à la gare par exemple et à la Riponne vous y allez sans problème.
- Oui, maintenant oui.

Ici, l'intégration sociale (l'apprentissage du français, la connaissance de Lausanne) va de pair avec une forme d'intégration spatiale[5]. Cette femme n'a plus eu peur de l'espace et s'y sent mieux à partir du moment où elle commence à pouvoir «s'expliquer» en français. Pour elle, l'intégration spatiale s'est déroulée consécutivement à une certaine forme d'intégration sociale et participe à son bien-être. Les deux intégrations sont importantes, et ne vont pas l'une sans l'autre, malgré l'«interdiction» de certains espaces qu'elle subit. L'espace public ici montre toute sa puissance: il est perçu différemment selon le degré d'intégration sociale. L'inverse est normalement possible pour la population en situation régulière: l'espace public peut participer à l'intégration sociale; il peut contribuer au lien social, en constituant un support pour les sociabilités.

Avant de développer davantage cette idée, voyons ce qu'il est important de retenir de ces entretiens, d'un point de vue théorique et général.

5. Je dois noter que cet état de fait n'est pas une constante dans les entretiens effectués. Certaines personnes, en effet, nourrissent une forme de répulsion pour certains espaces tout en s'intégrant dans la société suisse et lausannoise. Je prends cet exemple pour montrer que l'intégration spatiale et sociale peuvent être indissociables l'une de l'autre.

CE QUE NOUS APPREND LA CLANDESTINITÉ SUR L'ESPACE

LA VALEUR DE L'ESPACE PUBLIC

Si les urbanistes, géographes, sociologues et architectes s'accordent à dire que l'espace public revêt une énorme importance pour créer le lien social et provoquer la rencontre, il est peut-être moins courant d'entendre que celui-ci est source de conflits: conflits pour sa fréquentation, pour son appropriation ou même pour sa revendication. Dans le cas des sans-papiers, il paraît évident qu'il existe un conflit entre la possibilité théorique de fréquenter un espace ouvert à tous et la pratique quotidienne de cet espace. L'espace met en scène des personnages, il les livre au public, avec le danger de l'identification que ce processus comporte pour les sans-papiers. De ce point de vue, la pratique quotidienne de l'espace est conditionnée par *la traduction* voire *la trahison* des identités. Le conflit se situe aussi, évidemment dans la fonction de l'espace public, qui ne remplit pas ici son rôle démocratique de garant du «vivre ensemble», présumé par l'anonymat et l'égalité des usagers.

La perception de certains espaces de la ville de Lausanne par les migrants en situation irrégulière met évidence que l'espace public est une construction historiquement politique. Effectivement, l'«espace public» désigne au XVIIe ce qui a trait à la communication entre les lecteurs et spectateurs de la cour royale ou de la bourgeoisie urbaine dans le cadre d'un spectacle (Zepf, 1999). Ensuite, au XVIIIe siècle, il fait référence à l'avis commun ou au sujet de discussion publique. Il acquiert par là une connotation sociale et politique: gage du bon sens par rapport à l'opinion publique, il inclut aussi la notion de citoyenneté (et ainsi de «privilège politique» ou d'«intégration politique») dans sa définition.

Cette «discussion publique», cet «avis commun» va s'inscrire concrètement dans l'espace à partir de l'industrialisation. L'«espace public» désigne alors les lieux où peuvent prendre place des discussions improvisées et où peut se créer du lien social, c'est-à-dire dans les rues, à défaut des mansardes ou des caves qui deviennent de plus en plus invivables et nauséabondes. A partir du XXe siècle, lorsque les rues sont encombrées de circulation et que les villes européennes croissent et exigent la construction de logements neufs, la fonction de la rue va être appauvrie et laissera place à des logiques privées (voiture, logement). Dans ce contexte de précarisation du lien social, les «espaces publics» vont devenir un enjeu majeur pour le lien social, à défaut des rues désormais «privatisées».

Ces deux acceptions de l'espace public (discussion publique et espace proprement dit) ont un sens pour les sans-papiers. Les migrants sans titre de séjour sont exclus à la fois de la discussion publique (d'une forme de citoyenneté), et de

certains espaces. Dans les deux cas, ils sont donc exclus de l'espace public.

Aujourd'hui, la *citoyenneté* est déterminée et régulée par l'Etat, et est strictement octroyée. Malgré cela, le concept de citoyenneté doit être déclinée plus en fonction de compétences qu'en fonction d'un droit, ou d'un pouvoir politique. Si certains étrangers ne votent pas, ils ont la possibilité d'exercer une forme de pouvoir politique par la «consultation». Par conséquent, leur «étrangeté» ou leur «précarité politique» est compensée, et leur permet une participation citoyenne à la vie de la cité[6]. Par ailleurs, de la même manière, certains citoyens ne votent pas ou ne s'intéressent pas aux affaires publiques, ou sont simplement non intégrés dans la cité. Par conséquent, la «citoyenneté» n'est pas réduite à un «papier», et se décline donc à différents degrés selon les groupes sociaux et ethniques[7].

La participation politique est une affaire d'intégration. La fréquentation de l'espace public (dans sa polysémie), son accessibilité ou ses processus d'exclusion doivent se comprendre davantage en termes d'intégration qu'en termes d'appartenance nationale: les personnes précarisées en général sont menacées, dans ce contexte, par l'exclusion de l'espace politique. Christopher Mac All prend un exemple très intéressant pour illustrer ce phénomène: selon une enquête faite auprès de femmes à Montréal ayant droit à la «sécurité du revenu» (les femmes en question sont donc socialement défavorisées), ces personnes ne fréquentent que très rarement certains espaces de citoyenneté: le territoire du travail, celui de la consommation, des transports en commun (la distance, pour elles, est par conséquent problématique), le territoire de l'école supérieure, et même, dans le pire des cas, «l'espace du soi, sorte de territoire de dernier recours, est envahi par le mépris» (*idem:* 89). Les seuls lieux de citoyenneté fréquentés sont ceux des cours de formation ou d'orientation, ou encore les coopératives d'habitation. L'auteur inscrit le phénomène dans le territoire et tire la conclusion suivante: «Les personnes assistées sociales sont ainsi, progressivement, dépossédées de leur citoyenneté et refoulées vers un espace hors-murs d'où il devient de plus en plus difficile de regagner l'enceinte de la Cité». Antonio Da Cunha, Jean-François Leresche et Isabelle Vez (1998: 65) prolongeront l'argument de Mac All en disant: «Lutter contre la pauvreté c'est donner aux pauvres une identité de citoyen» .

Pour revenir à la question des sans-papiers: les personnes sans autorisation de séjour sont privées de citoyenneté juridique *et* sociologique (par leur pauvreté). La notion de «citoyenneté» sert aussi à décrire l'intégration – ou non dans la cité, plus que le simple fait de faire partie d'une communauté politique. Elle pose problème évidemment pour les personnes concernées, mais aussi pour ce que la ville représente en général, pour tous ses citadins. Si la citoyenneté peut être *sociale* ou *sociologique,* alors tous les habitants de la cité sont concernés par ce processus d'exclusion spatiale. Les «papiers» qui font défaut aux clandestins peuvent être considérés comme une métaphore du «sésame pour l'intégration», qui concerne en fait tous les habitants d'une ville. De ce point de vue, à Lausanne, les sans-papiers sont plus nombreux que 4000 à 6000… mais certains d'entre eux sont strictement exclus de la citoyenneté et du droit de séjour en Suisse.

Le conflit mentionné en début de chapitre (entre la possibilité théorique de fréquenter l'espace et sa pratique quotidienne par les sans-papiers) se comprend alors en regard du conflit entre l'intégration de certains usagers et l'exclusion d'autres. Il interroge l'ouverture des espaces publics de la ville, leur accessibilité, leur bon fonctionnement. Les sans-papiers, dans ce cadre, remettent en question les limites de la planification urbaine dans son rapport avec l'intégration des migrants. Améliorer l'accessibilité de l'espace public (dans le sens spatial et politique), c'est donc, également, «redonner aux pauvres une identité de citoyen». Les problèmes sociaux des sans-papiers s'inscrivent dans l'espace: faire la géographie de la clandestinité, ainsi, permet de prendre la mesure de ces problèmes sociaux, puisque ces derniers, par définition, sont occultes.

L'USAGE FRAGILISÉ DE LA VILLE

La problématique des sans-papiers (ré)interroge aussi certains concepts de la géographie, qui peuvent concerner d'autres groupes sociaux précarisés. La «ségrégation» par exemple, dans le cas des sans-papiers, se conçoit davantage en terme d'accessibilité à l'espace public, en terme de fréquentation, que par la séparation des lieux d'habi-

tat. Les auteurs suivants vont dans le même sens : «[La mobilité spatiale] a en effet pour conséquence que la ségrégation se construit moins exclusivement en termes statiques de lieux et davantage en termes dynamiques d'accessibilités spatiales et temporelles» (Bassand, Kaufmann, Joye, 2001: XV). Dans le cas des clandestins, la ségrégation se fait en fonction de critères subjectifs et objectifs. D'après les entretiens, les sans-papiers décident de leur pratique en fonction de représentations de l'autorité également. Par exemple, l'ancien emplacement du contrôle des habitants à la rue Beau-Séjour a été perçu comme dangereux, alors qu'aucun contrôle n'y avait été signalé. La ségrégation spatiale se conçoit donc aussi par des perceptions de l'espace, construites par des expériences, des rumeurs, des suspicions, des doutes ou des pressentiments. Les critères sont aussi objectifs: les contrôles *d'identités* ont souvent lieu aux mêmes endroits, rendant les lieux connotés et perçus comme dangereux.

Si l'espace est une ressource, dans le contexte des sans-papiers, il est une ressource rare. Le terme «ressource» signifie que l'espace est une valeur, une richesse, un «capital». Le «capital spatial» s'impose alors pour signifier «[...] un bien social cumulable et utilisable pour produire d'autres biens sociaux. Il entre dans le jeu des échanges avec d'autres capitaux» (Lévy et Lussault, 2003: 125). Ainsi, la détention d'autres capitaux (culturel, social, économique) a une influence sur la ressource spatiale des acteurs. C'est ce que relèvent Cunha, Leresche et Vez (1998: 42): «Autrefois enraciné dans la ville, le bourgeois, le «riche» est désormais celui qui peut jouer sur des échelles de relations spatiales multiples». Si les auteurs cités se réfèrent ici à une pratique dans un espace économique mondial, leur argument est valable aussi au niveau de la ville. Aménager le territoire *de l'être humain et pour l'être humain,* créer des espaces conviviaux, des rues piétonnes, des espaces dédiés au lien social, participe donc à une forme de *justice spatiale* calquée sur la justice sociale: le bénéfice d'un capital n'induit pas l'obtention des tous les autres. Les personnes démunies de capitaux, dans ces conditions, peuvent avoir accès aux privilèges de certains de ces capitaux. Par exemple, créer des espaces verts aménagés ou des espaces de jeu dans un quartier défavorisé permet aux habitants de compenser le manque de jardins, de zones de jeu et de *balcons* privés tout en favorisant le lien social. Le manque de capital économique, dans ce cas, ne prétérite pas le capital relationnel. Et ce dernier est d'une importance cruciale pour l'intégration sociale, bien évidemment.

La lutte contre la ségrégation et l'injustice spatiales est aussi une lutte pour l'intégration sociale et le vivre ensemble. La justice spatiale est par conséquent une mesure utile, voire primordiale, pour l'intégration des couches défavorisées de la société et des migrants. Les capacités financières des acteurs ne devraient pas intervenir dans la pratique et la fréquentation de l'espace, au risque non seulement de prétériter l'intégration, mais au risque aussi d'affaiblir le lien social, d'isoler davantage les personnes concernées. Investir dans le territoire, d'une certaine manière, c'est aussi *subventionner l'intégration.*

PRATIQUER SON ESPACE DE VIE

Si le capital spatial se décline en fonction des ressources à disposition (en fonction des autres capitaux) et des services gratuits dont les acteurs peuvent bénéficier, la capacité à se sentir à l'aise dans l'espace est aussi tributaire de capitaux, c'est-à-dire que la capacité des usagers à s'approprier le territoire est proportionnelle à leur rang social: «Plus le rang est élevé, plus les territoires du moi sont vastes et plus le contrôle de leur accès est strict» (Goffman, 1973b: 54). Comme l'animal s'approprie «son» territoire et le défend, l'homme entretient avec certains espaces un rapport singulier. L'«espace» devient «territoire» à partir du moment où il est identifié, approprié ou même revendiqué. A partir du moment où il est investi d'un sens. Il peut être détesté ou adoré, source d'angoisse ou de mépris, défendu, revendiqué, proclamé, mis en exergue, selon des expériences très particulières, personnelles ou collectives. Des espaces «anodins» peuvent constituer un enjeu identitaire collectif, source de conflits pour leur appropriation ou leur proclamation[10]. Knafou va dans le même sens (1998:9): «Tout déplacement, quelle que soit sa portée et sa motivation nous entraîne sur le territoire des autres, c'est-à-dire dans un espace produit et approprié où, de ce fait, des conflits de tous ordres (de l'usage au symbolique) peuvent surgir.»

Certains territoires sont *réservés* selon des stratégies assez subtiles, discrètes et variées: outre le graffiti, des postures spécifiques (position du corps sur un banc par ex.), l'étalement des signes

de l'identité (objets personnels exhibés sur l'espace par exemple, des détails comportementaux (parler fort, dans une langue étrangère, faire des gestes soulignant les liens du groupe) marquent l'espace d'une identité personnelle ou collective revendiquée voire proclamée. Ces processus identitaires complexes sont intéressants. Les acteurs et le décor qui les entourent ne font plus qu'un, imprimant à l'espace l'identité revendiquée d'un groupe ou d'une personne. La ville et l'espace public deviennent la ville et l'espace public *de quelqu'un ou de quelques-uns.*

Dans les entretiens effectués avec les sans-papiers, cette appropriation du territoire, et moins encore sa revendication, ne se sont révélées. Le faciès (l'identité) porte préjudice aux facultés de l'espace de devenir territoire aimé ou détesté, enfin, investi de sens. La «mise en scène de la vie quotidienne» des clandestins se fait sous la menace de la reconnaissance, de la trahison et de la traduction de l'identité. Je reviendrai sur ce point. Cet état de fait est important: il a un rapport, encore, avec le capital spatial et l'intégration. Le capital spatial doit se comprendre aussi comme la capacité à s'approprier l'espace pour en faire «son» territoire. Sans ce lien de proximité, la ville est une simple étrangère. Et l'étranger ne s'intègre pas dans la ville.

De la même manière, la ville, en tant que décor, agit sur les comportements des acteurs: lors de l'un des entretiens, Manuela raconte à quel point l'exposition à l'espace public était une vraie menace, selon le lieu. Elle doit donc adapter son attitude à la dangerosité – subjective ou objective– de l'espace fréquenté. Elle doit adapter son comportement au risque de se faire reconnaître. De la même manière, dans l'espace public, l'intégration est très difficile pour cette raison: l'espace que l'on visite a toujours le *pouvoir* de conditionner les identités, de les assujettir à la loi du faciès. Cette domination met donc en conflit *l'intégration* avec *l'intégrité* du migrant sans titre de séjour. Elle appelle à la transparence, ou plutôt au gommage de l'identité. L'acteur, déterminé par le décor, ne peut pas jouer son rôle dans ces conditions: il doit jouer celui que le public exige de lui au vu des circonstances.

Il y a dans ce processus identitaire dynamique (identification au territoire et adaptation à l'identité de l'espace) une forme de mécanisme discriminant selon l'identité et le rang social des acteurs. Dans ce cadre, les usagers clandestins sont exclus des possibilités d'identification et d'intégration à l'espace de vie, parce que ce dernier ne garde pas l'anonymat des acteurs: il est un traducteur.

LA CLANDESTINITÉ, CAS LIMITE DE L'ÉTRANGÉITÉ AU TERRITOIRE

La discrimination des sans-papiers, au vu des remarques précédentes, se décline sous trois formes:

- discrimination politique inscrite dans l'espace (fréquentation de l'espace public, permanence dans l'espace);
- usage de la ville fragilisé (mobilité et distance compliquées);
- identification à l'espace et appropriation du territoire difficiles (traduction des identités).

Il s'agit maintenant de montrer les enjeux d'une telle discrimination. Comme déjà mentionné, le groupe des sans-papiers, socialement, peut éventuellement être comparé à d'autres types de population à Lausanne: population pauvre (étrangère et suisse), population étrangère en général, population avec problèmes de toxicomanie, personnes de couleur (suisses ou étrangères), population allophone, personnes âgées isolées (suisses et étrangères) et nouveaux arrivants notamment. Ces catégories de personnes peuvent également subir les types de discriminations développés précédemment.

Si ces individus sont potentiellement victimes de discrimination dans et par l'espace public, c'est que ce dernier exerce sur eux un certain pouvoir. Pouvoir de ségréger selon le rang social, le statut légal ou l'appartenance communautaire et spatiale. Pouvoir de rassembler, mais aussi d'être sujet à identification, à revendication… à être en réalité un pilier de *l'identité.* Le territoire a donc un rôle à jouer aussi pour l'intégration et le vivre ensemble. L'intégration, dans ce cadre, doit être entendue de façon large: elle concerne toutes les catégories de personnes discriminées ou désaffiliées et peut avoir des conséquences semblables dans la pratique de son espace de vie, support et outil du lien social.

Faire la géographie de la migration clandestine et y voir une pertinence pour la société toute entière, c'est partir du postulat selon lequel les plus vul-

nérables ont sûrement un intellect plus sensé, car plus sensible et fragile, et qu'ils sont de ce point de vue révélateurs et très importants. C'est partir du postulat aussi que la société – et l'espace– se comprennent mieux en s'attardant sur leurs failles, en explorant ses dysfonctionnements.

Cette étude montre quelques dysfonctionnements de notre société à différentes échelles. Elle montre également que l'utilisation de la géographie pour mesurer des failles et tenter d'y remédier est pertinente, voire nécessaire. Bassand et al. (2001:2) soulignent encore les enjeux de l'espace public: il s'agit de «donner du sens, ou de permettre à chacun de se construire un sens à son existence: d'où venons-nous? qui sommes-nous? où allons-nous? comment vivons-nous?». Ou encore, pour aller plus loin, dans l'espace public se joue(nt) «le vivre ensemble tant au niveau du ménage, du quartier, de l'agglomération urbaine, de la société toute entière» et «la construction du lien social». L'étude de l'espace, de sa fréquentation, est d'une importance cruciale pour améliorer l'intégration réciproque, la rencontre des diverses populations. Les témoignages relatés au début de cette synthèse montrent que l'intégration peut se faire par l'identification au territoire, par la convivialité, la rencontre et le lien social dans l'espace public. Si l'Etat a les compétences pour déterminer qui, selon la «nationalité», peut vivre légalement sur le territoire suisse, il se doit aussi de ne pas discriminer la mise en place de conditions propices au bien-être, à la rencontre et à l'intégration réciproque des migrants «acceptables». L'espace est une ressource publique, un droit, dont il doit se saisir pour créer des liens entre les habitants.

10. Le graffiti, dans ce contexte, est un bon exemple de proclamation identitaire personnelle inscrite très pratiquement dans l'espace. Il marque l'identité de l'auteur et de l'espace par une simple signature sur un mur ou du mobilier urbain.
11. Il s'agit du titre de l'ouvrage de Goffman cité en bibliographie.
12. Le dossier de juillet-août 2008 de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) va dans le même sens. Il s'intitule «Elargir la politique sociale et la notion d'intégration. Initiative des villes: politique sociale – Stratégie 2025», et mentionne notamment l'importance de la qualité de la vie urbaine pour l'intégration, au-delà des enjeux écologiques.

LE TERRITOIRE AU SERVICE DE L'AUTRE

Difficile de conclure ce texte. D'une part, parce qu'il s'agit de la synthèse d'un travail beaucoup plus long, et d'autre part parce que cette étude est exploratoire, embryonnaire, et constitue davantage un essai sur la clandestinité qu'une véritable étude sur la situation géographique des sans-papiers à Lausanne. Il est évident qu'il s'agit donc d'un chantier qui mériterait encore du travail, de la réflexion et des collectes de données.

Néanmoins, ce texte a quelque valeur. Comme mentionné plus haut, le cas des sans-papiers révèle des pistes à explorer, et fait découvrir une autre ville, un espace *altéré* par des processus discriminants intéressants. Il rappelle aussi l'importance de la géographie pour l'étude de la pauvreté, dont la ville se fait le cadre: elle est à la fois à la fois «vecteur et espace d'intégration et d'exclusion» (Cunha, Leresche, Vez, 1998:54). La Ville, en tant qu'autorité politique, a un rôle énorme dans cette dynamique. Développons très brièvement.

Je disais précédemment que la naissance du capitalisme et l'industrialisation du XIXe siècle ont marqué les villes d'un nouveau visage en Europe, avec la pression démographique et l'exode rural. L'urbanisation extrême des villes s'accompagne d'une réelle désolidarisation des classes, d'une pauvreté désormais massive («paupérisme»), et d'un rejet des populations pauvres. Rejet social («racisme antiouvrier») ainsi que rejet spatial : l'habitat urbain devient invivable en ville pour les classes ouvrières et des banlieues commencent à naître en-dehors des villes à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

La révolution technologique qui donne naissance à une nouvelle société au siècle passé, accompagnée d'une nouvelle forme de pauvreté, a donc des conséquences géographiques. Cette révolution est comparable à celle que connaît la fin du XXe siècle. Nous connaissons une forme de «révolution» (technologique et informationnelle) qui transforme les formes de travail salariées (précarité et flexibilité de l'emploi, temps partiel, travail sur appel ou flux tendus) et qui provoquent d'autres formes de pauvreté, qui s'expliquent notamment par la mondialisation des échanges et de l'économie et une concurrence qui concerne désormais de plus en plus l'espace mondial. Ces formes de pauvreté s'inscrivent aussi dans nos villes, et sont gérées maintenant par l'Etat. Le «paupérisme» laisse place, dans ce contexte, à l'exclusion. La différence n'est pas seulement terminologique. Elle fait référence à une forme de démission de l'Etat dans la régulation de la pauvreté et à la montée d'une nouvelle forme de libéralisme, visant notamment à responsabiliser le pauvre. Le capitalisme avancé actuel permet

également de compter sur une main-d'œuvre précarisée «prête à l'emploi». Les clandestins, dans ce contexte, répondent à une vraie demande du système économique mondial hyper concurrentiel. Aujourd'hui comme au siècle passé, la pauvreté s'inscrit dans l'espace et dans sa représentation.

Ce territoire a donc un rôle primordial pour l'accueil, la solidarité et la cohésion sociale. Le migrant tout comme le Suisse doit pouvoir *trouver sa place, aimer sa place.* La solidarité («solidarité spatiale» également) n'est pas une question de charité ou d'assistance. Elle est simplement la condition du bon fonctionnement de l'entier de la société. Le territoire, en faisant se rencontrer les populations dans leurs différences, est donc l'espace privilégié pour comprendre les dysfonctionnements de la société tout entière, en étudiant les formes d'exclusion qu'elle provoque. Utile pour comprendre, il est aussi primordial pour entreprendre des mesures qui participent au bon fonctionnement de notre société.

13. Le «paupérisme» est un état de pauvreté qui s'illustre dans les conditions matérielles, mais aussi dans l'espace dont disposent les habitants des villes.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET ARTICLES

AMBROSINI Maurizio (2006), «Travailler dans l'ombre. Les immigrés dans l'économie informelle», *Revue européenne des migrations internationales,* n° 2, vol. 15, pp. 95-121.
ANDERSON Malcolm (1997), «Les frontières: un débat contemporain», *Cultures & Conflits,* no 26-27, pp. 15-34.
ANDERSON Nels (1993), Le Hobo: *Sociologie du sans-abri,* Paris, Nathan.
ARTIAS (2008), « Elargir la politique sociale et la notion d'intégration. Initiative des villes: politique sociale – stratégie 2015», *Le Dossier du mois de l'ARTIAS,* juillet-août 2008.
BASSAND Michel (1997), *Métropolisation et inégalités sociales,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
BASSAND Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique (dir.) (2001), *Enjeux de la sociologie urbaine,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
BASSAND Michel, COMPAGNON Anne, JOYE Dominique, STEIN Véronique (dir.) (2001), *Vivre et créer l'espace public,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
BORONI Stefano, DOLIVO Jean-Michel et ROSENDE Beatriz (2003), *Voies clandestines,* Lausanne, Éditions d'en-bas.
BOBBA Luigi (2004), «Mondialisation et flux migratoires », in *Migrations société,* n° 91, vol. 16, janvier-février 2004, pp. 141-148.
BRUN François (2006), «Sans-papiers: simple affaire d'humanité ou (aussi) question politique?» in *Migrations société,* mars-avril 2006, vol.18, n° 104, pp. 103-120.
CASTEL Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale,* Paris, Folio.
CORTES Geneviève (2001), «Les Boliviens à Buenos Aires: présence dans la ville, repères dans la ville», *Revue européenne des migrations internationales,* n° 3, vol. 17, pp. 119-146.
CUNHA Antonio, LERESCHE Jean-François, VEZ Isabelle (1998), *Pauvreté urbaine, le lien et les lieux,* Lausanne, Réalités sociales.
DARDY Claudine (1990), *Identités de papiers,* Paris, Lieu commun.
FASSIN Didier (1997), «La santé en souffrance», in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, pp. 107-123.
FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.) (1997), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte.
FIJALKOW Yankel (2004), *Sociologie de la ville,* Paris, La découverte.
FOUCAULT Michel (1993), *Surveiller et punir,* Paris, Gallimard.
GALLISSOT René, KILANI Mondher, RIVERA Annamaria (2000), *L'imbroglio ethnique,* Lausanne, Payot.
GALLISSOT René (2000), *«Citoyenneté»* in GALLISSOT René, KILANI Mondher, RIVERA Annamaria, *L'imbroglio ethnique,* Lausanne, Payot.
GOFFMAN Erving (1973[a]), *La mise en scène de la vie quotidienne, Vol. 1 La présentation de soi,* Paris, Éditions de minuit.
GOFFMAN Erving (1973[b]), *La mise en scène de la vie quotidienne, Vol. 2 Les relations en public,* Paris, Éditions de minuit.
GREEN Nancy (2002), *Repenser les migrations,* Paris, Presses Universitaires de France.
HALL Edward T. (1971), *La dimension cachée,* Paris, Éditions du seuil.
HARVEY David (1973), *Social justice and the city,* Oxford, Basil Blackwell.
HARVEY David (1985a), *The urbanization of capital,* Oxford, Basil Blackwell.
HARVEY David (2005), *A brief history of neoliberalism,* New york, Oxford University Press.
HILY Marie Antoinette, TARRIUS Alain (dir.) (2003), «Les initiatives de l'étranger et les nouveaux cosmopolitismes», *Revue européenne des migrations internationales,* n° 2, vol. 19.
KAUFMANN Jean-Claude (1996), *L'entretien compréhensif,* Paris, Nathan.
KAUFMANN Vincent (2001), «La motilité: une notion clé pour revisiter l'urbain?», in BASSAND Michel, KAUFMANN Vincent, JOYE Dominique (dir.), *Enjeux de la sociologie urbaine,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp.87-102.
KING Mike (1997), «Le contrôle des différences en Europe: l'inclusion et l'exclusion comme logiques sécuritaires et économiques», *Cultures et Conflits,* n° 26-27, pp. 35-49.
KNAFOU Rémy (1998), «Vers une géographie du rapport à l'Autre», in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques aujourd'hui,* Paris, Belin, pp. 7-13.
KNAFOU Rémy (dir.) (1998), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques aujourd'hui,* Paris, Belin.
JOSEPH Isaac (1984), *Le passant considérable,* Paris, Librairie des méridiens.
JONAS Stéphane, WEIDMANN Francis (2006), *Simmel et l'espace: de la ville d'art à la métropole,* Paris, L'Harmattan.
LAPEYRONNIE Didier (1992), «De l'intégration à la ségrégation», *Cultures & conflits,* n° 6, pp. 73-89.
LÉVY Jacques, LUSSAULT Michel (2003), *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés,* Paris, Belin.
LE MONDE, Dossiers et documents, «Le siècle des migrants», n° 350, février 2006.
LEY David (1983), *A social geography of the city,* New-York, Harper & Row.
MA MUNG Emmanuel (1994), «Non-lieu et utopie: la diaspora chinoise et le territoire», *L'espace géographique,* n° 2, pp. 106-114.
MACALL Christopher (1995), «Les murs de la cité: territoires d'exclusion et espaces de citoyenneté», *Lien social et politiques-RIAC,* n° 34, pp. 13-22.
MAFFESOLI Michel (1997), *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques,* Paris, Livre de poche.
MARENGO Marina (2001), *Les trajectoires migratoires: entre flux, filières et mythes. Le cas des Italiens dans le canton de Vaud,* Lausanne, IGUL.
MARIE Claude-Valentin (2006), «À quoi sert l'emploi des étrangers?» *in Migrations sociétés,* n° 104, vol. 18, mars-avril 2006, pp. 145-175.
MARTINIELLO Marco (1999), «Les limites d'une politique de consultation des migrants et des minorités ethniques d'origine immigrée» in *La participation politique et sociale des immigrés à travers des mécanismes de consultation,* Strasbourg, Conseil de l'Europe, pp. 83-94.
MONDADA Lorenza (2000), *Décrire la Ville, La construction des savoirs urbains dans l'interaction et dans le texte,* Paris, Anthropos.
MORICE Alain (1997), «Quand la lutte contre l'emploi illégal cache les progrès de la précarité légale», in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, pp. 177-196.
MOULIER BOUTANG Yann (1997), «Une forme contemporaine de salariat bridé», in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, pp. 127-143.
Organisation de coopération et de développement (OCDE) (1994), *Migration et développement économiques,* Paris.
PERON Françoise (1998), «Les identités nouvelles sont arrivées», in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques aujourd'hui,* Paris, Belin, pp. 198-209.

PIERRET Christian (1998), ««La planète «nomade»: les mobilités géographiques d'aujourd'hui» in *La planète «nomade», Les mobilités géographiques aujourd'hui,* Paris, Belin, pp. 27-35.
PIGUET Etienne (2004), *L'immigration en Suisse, 50 ans d'entrouverture,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
PIGUET Etienne (1994), «L'immigration et ses espaces. Géographie des populations d'origine étrangère à Lausanne» in *Geographica helvetica* n° 2, pp. 63-72.
PIGUET Etienne, **LOSA Stefano** (2002), *Travailleurs de l'ombre?,* Zürich, Seismo.
POCHE Bernard (1996), *L'espace fragmenté. Éléments pour une analyse sociologique de la territorialité,* Paris, L'Harmattan.
QUIVY Raymond, VAN CAMPENHOUDT Luc (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales,* Paris, Dunod.
RACINE Jean-Bernard (2003), «L'expérience urbaine», in *Géographie urbaine,* Matériaux pour les cours et les séminaires n° 41, IGUL, Université de Lausanne.
RODRIGUEZ Jacques (1999), «Une approche socio-historique de l'errance», *Cultures & conflits,* n° 35, pp. 15-34.
SAUVAGE André (2001), «Éveil à l'espace public», in TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 23-31.
SCOTT Allan J., BENKO Georges B., SHEPPARD Eric (1987), «Géographie et théorie sociale, *Notes de recherche numéro 3,* Université de Paris I, Paris.
SIMON Gildas (1998), «La planétarisation des migrations internationales», in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques aujourd'hui,* Paris, Belin, pp. 59-75.
SIMMEL Georg (1998), *Les pauvres,* Paris, Presses universitaires de France.
TARRIUS Alain (1989), *Anthropologie du mouvement,* Caen, Paradigme.
TARRIUS Alain (2000), *Les nouveaux cosmopolitismes, mobilités, identités, territoires,* Paris, Éditions de l'aube.
TIMERA Mahamet (1997), «Sans-papiers africains face aux communautés d'origine» in FASSIN Didier, MORICE Alain, QUIMINAL Catherine (dir.), *Les lois de l'inhospitalité. Les politiques de l'immigration à l'épreuve des sans-papiers,* Paris, La Découverte, pp. 107-126.
TOURAINE Alain (1998), «Globalisation et sociétés locales», in KNAFOU Rémy (dir.), *La planète «nomade». Les mobilités géographiques aujourd'hui,* Paris, Belin, pp. 15-26.
TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
VIDAL Dominique (1999), «Catégorisations, territoires et individu: quelle place pour le pauvre?», *Cultures & Conflits,* n° 35, pp. 7-14.
VOISIN Bruno (2001), «Espaces publics, espaces de ville, espaces de vie», in TOUSSAINT Jean-Yves, ZIMMERMANN Monique (dir.) (2001), *User, observer, programmer et fabriquer l'espace public,* Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 33-47.
WACQUANT Loïc (2004), *Punir les pauvres,* Paris, Agone.
WITHOL DE WENDEN (2004), «L'Union européenne face aux migrations», in *Migrations société,* n° 91, vol. 16, janvier-février 2004, pp. 57-91.
ZANDER Patricia (2007), «La frontière, objet géographique en mutation» in *Geographica helvetica,* à paraître.
ZEPF Markus (1999), *Concevoir l'espace public: les paradoxes de l'urbanité: analyse sociospatiale de quatre places lausannoises»,* Thèse numéro 1994, École polytechnique fédérale de Lausanne.

WEBOGRAPHIE

GASNIER Arnaud (2006), De nouveaux espaces publics urbains? *Entre privatisation des lieux publics et publicisation des lieux privés,* http://halshs.ccsd.cnrs.fr/docs/00/07/85/84/PDF/Espacepublicurbanisme2.pdf, consulté le 26 septembre 2006.
HARVEY David (1985[b]), *L'accumulation flexible par l'urbanisation, réflexions sur: le «postmodernisme» dans la grande ville américaine,* http://multitudes.samizdat.net/article.php3?id_article=782, consulté le 10 avril 2006.
MATHIEU Nicole (1997), *Pour une approche spatiale de l'exclusion sociale,* http://www.cybergeo.presse.fr/ptchaud/mathieu.htm, consulté le 17 juin 2006.
OFS (2006), *Intégration et réseaux sociaux, déterminants de l'isolement social en Suisse,* http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/einkommen_und_lebensqualitaet/uebersicht/blank/publikationen.Document.78853.pdf., consulté le 26 octobre 2006.
SASSEN Saskia (2000), *Mais pourquoi émigrent-ils?,* http://www.monde-diplomatique.fr/2000/11/SASSEN/14478, consulté le 31 octobre 2006.

RAPPORTS

LONGCHAMP Claude, AEBERSOLD Monia, ROUSSELOT Bianca, RATELBAND-PALLY Silvia (2005), *Sans-papiers en Suisse: c'est le marché de l'emploi qui est déterminant, non pas la politique d'asile, Rapport final sur mandat de l'office fédéral des migrations,* gfs.bern, Berne.
Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil sur la gestion du phénomène des travailleurs clandestins dans le Canton de Vaud, séance du Conseil d'État, 8 novembre 2006, publié en janvier 2007.
VALLI Marcelo (2003), Les migrants sans permis de séjour à Lausanne, Rapport rédigé à la demande de la Municipalité de Lausanne, Lausanne.

ÉMISSION DE TÉLÉVISION

«Complément d'enquête», 18 septembre 2006, visible sur Internet à l'adresse suivante: http://info.france2.fr/complement-denquete/emissions/23898840-fr.php, consulté en octobre 2006.

BUREAU LAUSANNOIS
POUR L'INTÉGRATION
DES IMMIGRÉS
Pl. de la Louve 1 - CP 6904 - CH-1002 Lausanne
T +41 (0)21 315 72 45 - F +41 (0)21 315 70 20
bli@lausanne.ch - www.lausanne.ch/bli

Nouvelle adresse dès l'été 2009:
Pl. de la Riponne 10 - CP 5032 - CH-1002 Lausanne

Lausanne